

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

DECRET N°75-225 du 18 septembre 1975

portant nomination des Ordonnateurs du
Fonds du Recensement Général de la po-
pulation et de l'enquête démographique
et du Comptable gestionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°73-72 du 16 octobre 1973, portant création du Conseil
National de la Statistique et de ses organes pour le développement et
la centralisation de l'activité statistique au niveau de l'Etat ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;
Sur proposition du Ministre Chargé du Plan, de la Statistique et de la
Coordination des Aides Extérieures ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Sont nommés Ordonnateurs conjoints du Fonds du Recensement
Général de la Population et de l'Enquête Démographique :

- le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du
Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures,
Président du Comité des Recensements,
- le Directeur du Recensement Général de la Population et de l'Enquête
Démographique.

Article 2 - En cas d'absence, ils sont remplacés respectivement par le
Directeur de la Planification d'Etat et le Directeur-Adjoint du Recen-
sement Général de la Population et de l'Enquête Démographique.

.../...

Article 3.- Le camarade LODE Léopold est nommé Comptable Gestionnaire du Fonds du Recensement Général de la Population et de l'Enquête Démographique et Régisseur de la Caisse d'Avande pour les Dépenses courantes.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 septembre 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS :

PR : 8
SGG : 4
CS : 6
IAA-DCCT-IGF-CNI-
Gde Chanc.-JORD : 6
Ministères : 13
MF : 8
DGAJL : 2
CNS : 8
INSAE : 8
MJL : 8
Préfets : 6
DAI : 1
Ministère du Plan : 5
DB-DCF-DC-Solde : 4
Trésor : 4

Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

SPD 2 CNR 4